

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 9 juillet 2016 à 10h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Jean Cloutier
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Brian Bertram

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 14 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2016-07-054– Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes).
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2016.
5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1^{er} juin 2016 au 30 juin 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et au remplacement et à la performance des installations septiques
9. Avis de motion :
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2016-02
 - 10.2. Deuxième Projet de règlement 2016-01
 - 10.3. Règlement 2016-03
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Réseau de surveillance des lacs – Lac Tremblant
12. Rapport des comités

- 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2016.
- 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 C.C.U. 2016-06-26 - Modification au plan de construction résidentiel suite à l'émission du permis COL160009, matricule 1426-50-6841, lot 5 011 175 au cadastre du Québec;
 - 12.2.2 C.C.U. 2016-06-27 - Demande de lotissement par le propriétaire des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;
 - 12.2.3 C.C.U. 2016-06-28 - Demande de dérogation mineure suite au lotissement des lots faisant partie des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;
 - 12.2.4 C.C.U. 2016-06-29 - Demande de rénovation au bâtiment principal suite au lotissement des lots faisant partie des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;- Zone Va-6;
 - 12.2.5 C.C.U. 2016-06-30 - Demande de construction neuve, propriétaire du lot 5 845 751 du cadastre du Québec,- Zone Va-2;
 - 12.2.6 C.C.U. 2016-06-31 - Demande de rénovation (cabine pour dormir); DPREL160003 – 9019-8839 Québec inc. – lot 5 011 393 du cadastre du Québec – Zone Va-2;
 - 12.2.7 C.C.U. 2016- 06-32 - Demande de construction neuve; 9019-8839 Québec inc. – lot 5 011 393 du cadastre du Québec – Zone Va -2;
13. Correspondance – aucune
14. Affaires nouvelles -
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2016-07-055 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2016.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2016 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) Que le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2016; et,
- b) Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2016 soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Résolution 2016-07-056 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2016 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 26 413,49 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. . Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2016-07-057 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 juillet 2016, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : Aucun.

10. Adoption de règlements :

10.1 Résolution 2016-07-058 - Règlement 2016-02 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-02 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, afin de restreindre le critère de la hauteur du bâtiment principal mentionné à l'article 2.1 c) du règlement;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 11 juin 2016 ;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2016, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYE par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RESOLU A L'UNANIAMITE :

QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord décrète l'adoption du règlement numéro 2016-02 – modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures afin de restreindre le critère de la hauteur du bâtiment principal mentionné à l'article 2.1 c) du règlement, tel que modifié, à la hauteur exprimée en mètres seulement, soit et est adopté;

10.2 Résolution 2016-07-059 - Deuxième projet de Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2013-06 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU Que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2016, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le deuxième projet de Règlement 2016-01 – modifiant le règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'y annexer le guide architecturale, soit et est adopté.

10.3 Résolution 2016-07-060 - Règlement concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques.

CONSIDERANT QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, soucieux de préserver la qualité de l'environnement dans la municipalité, désire assurer aux citoyens que toutes les fosses soient correctement inspectées et vidangées, au meilleur coût pour les citoyens;

CONSIDERANT l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C-47.1) qui permet à une municipalité de pouvoir adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDERANT l'article 86 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) qui précise le devoir des municipalités d'exécuter, et de faire exécuter, tout règlement du Gouvernement adopté en vertu de cette Loi;

CONSIDERANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ;

CONSIDERANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 11 juin 2016 par Madame la conseillère Louise Royer ;

CONSIDERANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSEQUENCE,

SUR PROPOSITION de : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYEE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le règlement 2016-03 Règlement concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques soit, et est par les présentes, adopté.

11.- Projets de résolution :

11.1 Résolution 2016-07-061 - Réseau de surveillance volontaire des lacs – Remboursement à Association Lac-Tremblant – frais d'analyse de la qualité de l'eau – lac Tremblant

CONSIDÉRANT les frais d'analyse en laboratoire de 372 \$ pour les trois (3) prélèvements d'eau effectués dans le lac Tremblant payés par l'Association Lac-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de procéder à ces prélèvements ;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RESOLU A L'UNANIMITE:

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier de rembourser la somme de 372 \$ payable à Association Lac Tremblant pour les frais d'analyses de l'eau du lac Tremblant.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,
secrétaire-trésorier de la Municipalité de
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la
corporation dispose des crédits suffisants
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, *LL. L., D. D. N.*
Secrétaire-trésorier

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2016.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme

12.2.1 Résolution 2016-07-062 - C.C.U. 2016-06-26 - Modification au plan de construction résidentiel suite à l'émission du permis COL160009, matricule 1426-50-6841, lot 5 011 175 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation de modification des plans originaux;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-26 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-26 il y a lieu d'approuver les modifications aux travaux proposés et ainsi d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis ou les certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sujet à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans et devis déposés à l'appui de la demande.

12.2.2 Résolution 2016-07-063 - C.C.U. 2016-06-27 - Demande de lotissement par le propriétaire des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-27 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-27 il y a lieu d'approuver la demande de lotissement.

12.2.3 Résolution 2016-07-064 - C.C.U. 2016-06-28 - Demande de dérogation mineure suite au lotissement des lots faisant partie des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;

PAROLE AU PUBLIC – Aucune intervention

ATTENDU que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que le refus d'accorder la demande causera un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure tel que démontré par les plans préparé par Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, daté du 7 juillet 2016 et portant le numéro de minute 8539.

12.2.4 Résolution 2016-07-065 - C.C.U. 2016-06-29 – Demande de rénovation au bâtiment principal suite au lotissement des lots faisant partie des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168;- Zone Va-6;

CONSIDÉRANT la demande de rénovation produite par le propriétaire du 4198 et 4200 Rive du Lac-Tremblant et des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT l'opinion et le rapport de l'urbanisme externe;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-29 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-29 il y a lieu d'approuver la demande de rénovation proposée et ainsi d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis ou les certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sujet à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans et devis déposés à l'appui de la demande.

12.2.5 Résolution 2016-07-066 - C.C.U. 2016-06-30 - Demande de construction neuve, propriétaire du lot 5 845 751 du cadastre du Québec,- Zone Va-2;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction de maison neuve et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT l'opinion et le rapport de l'urbanisme externe;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-30 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-30 il y a lieu d'approuver la demande proposée et ainsi d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis ou les certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sujet à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans et devis déposés à l'appui de la demande et sujet aux conditions énoncées à la résolution du CCU susdite.

12.2.6 Résolution 2016-07-067 C.C.U. 2016-06-31 Demande de rénovation (cabine pour dormir); DPREL160003 – 9019-8839 Québec inc. – lot 5 011 393 du cadastre du Québec – Zone Va-2;

CONSIDÉRANT la demande de rénovation du bâtiment accessoire et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT l'opinion et le rapport de l'urbanisme externe;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-31 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-31 il y a lieu d'approuver la demande proposée et ainsi d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis ou les certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sujet à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans et devis déposés à l'appui de la demande et sujet aux conditions énoncées à la résolution du CCU susdite.

12.2.7 Résolution 2016-07-068 - C.C.U. 2016-06-32 - Demande de construction neuve; 9019-8839 Québec inc. – lot 5 011 393 du cadastre du Québec – Zone Va -2;

CONSIDÉRANT la demande de construction de bâtiment principal et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation motivée du CCU;

CONSIDÉRANT l'opinion et le rapport de l'urbanisme externe;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-06-32 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-06-32 il y a lieu d'approuver la demande proposée et ainsi d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis ou les certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sujet à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans et devis déposés à l'appui de la demande et sujet aux conditions énoncées à la résolution du CCU susdite.

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil

Résolution 2016-07-069 - Construction de l'Hôtel-de-Ville – Arrêt des procédures et résiliation de la résolution 2015-04-031

CONSIDÉRANT que très peu de citoyens du Domaine de la Tranquillité, du Lac Bibitte, et de Lac Tremblant ont démontré leur intérêt dans le projet de construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville avec ou sans Centre Communautaire;

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyens sont satisfaits de la situation actuelle des bureaux municipaux localisés dans le Village Tremblant;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

DE ROMPRE toutes actions, activités et dépenses de fonds publics dans le projet de la construction d'un nouvel Hôtel de Ville avec ou sans centre communautaire, et ce, sur la grandeur du territoire de MLTN et de rendre nul et sans effet la résolution créant le comité centre communautaire (Résolution 2015-04-031 – formation de comité);

Le vote est demandé par Madame la conseillère Louise Royer

Résultat du vote :

En faveur de la résolution : 4
Contre la résolution : 2

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Résolution 2016-07-070– Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 15.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier